



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **10^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2023**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Mme Martine Satre
Conseiller no 2 : M. Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : M. Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : M. Daniel Pitre
Conseiller no 6 : M. Gaétan Nadeau

Absence :

Conseiller no 1 : Mme Chantal Cantin

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20230710-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec la modification suivante :

10.1 Demande d'appui financier - Caractérisation environnementale de site – Phase II - Autobus Girard

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20230710-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20230710-02 4.1 Séance ordinaire du 12 juin 2023

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20230710-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 10 juillet 2023

20230710-04 5.2 États financiers 2022 - Office municipal d'habitation des Sources

20230710-05 5.3 Emprunt temporaire - TECQ 2019-2023

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

20230710-06 6.1 Adoption - règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements

20230710-07 6.2 Responsable - loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

20230710-08 6.3 Avis de motion - règlement 2023-09 Constitution du comité consultatif d'urbanisme

20230710-09 6.4 Avis de motion - règlement 2023-10 Code d'éthique et de déontologie Comité consultatif d'urbanisme

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

PERIODE DE QUESTION

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Service de sécurité incendie

20230710-10 8.2 Achat d'appareil respiratoire autonome

9. TRAVAUX PUBLICS

20230710-11 9.1 Demande de budget supplémentaire - Correction du mandat de surveillance - Travaux d'infrastructure 2023

20230710-12 9.2 Octroi de contrat - Achat d'une pelle mécanique

20230710-13 9.3 Octroi de contrat - Achat d'une pompe de lavage - TECQ

20230710-14 9.4 Octroi de contrat – Enrobés bitumineux saison 2023

20230710-15 9.5 Désignation d'un signataire - Programme d'entretien préventif (PEP)

20230710-16 9.6 Octroi de contrat – Remplacement de panneaux de contrôle aux stations de pompage (116) - TECQ

20230710-17 9.7 Octroi de contrat – préparation des plans et devis pour la demande de subvention PAVL pour la réfection du chemin Saint-Félix-de-Kingsey

20230710-18 9.8 Octroi de contrat – système de chloration - usine de filtration - TECQ

20230710-19 9.9 Budget supplémentaire - Plans et devis et surveillance – reprise secteur Carré (volets aménagement et génie civil) – PRIMEAU

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20230710-20 10.1 Demande d'appui financier - Caractérisation environnementale de site – Phase II - Autobus Girard

20230710-21 10.2 Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juin 2023

20230710-22 11.2 Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources

20230710-23 11.3 Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien

20230710-24 11.4 Offre d'achat du lot 4 077 644

12 LOISIRS ET CULTURE

20230710-25 12.1 Octroi de contrat – Aménagement des sentiers de l'étang Burbank (PAFSSPA)

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20230710-26 13.1 Demande d'appui - Défi Handicap des Sources (été 2023)

20230710-27 13.2 Politique culturelle – Octroi des subventions

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Soutien financier supplémentaire - Programme d'aide financières pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

16.1 Fête des générations - 12 août 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

20230710-28 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20230710-02

4.1 Séance ordinaire du 12 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **12 juin 2023** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **12 juin 2023** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20230710-03

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 10 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

JUIN 2023

DÉPENSES TOTALES	575 106.10 \$
Rémunération régulière net	98 883.57 \$
Rémunération net élus	8 217.21 \$
Rémunération net incendie	8 788.35 \$
Paiements émis au 2023-07-06	127 625.38 \$
Liste des comptes à payer au 2023-07-10	331 591.59 \$

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **575 106,10 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **331 591,59 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-04

5.2 États financiers 2022 - Office municipal d'habitation des Sources

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2022 de l'Office Municipale d'Habitation des Sources et du HLM privé - Habitat des Nénuphars ont été présentés aux membres du conseil;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve les états financiers 2022 de l'Office Municipale d'Habitation des Sources et du HLM privé - Habitat des Nénuphars tel que présenté.

ADOPTÉE

20230710-05

5.3 Emprunt temporaire - TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la programmation TECQ 2019-2023 a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement temporaire doit être effectuée pour que la Ville de Danville puisse procéder aux investissements souhaités dans la programmation TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de financement temporaire d'un montant de 1 970 000,00\$ conformément à la programmation TECQ 2019-2023 à la Caisse Desjardins des Sources;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme la demande faite à la caisse Desjardins des Sources pour l'émission d'un financement temporaire au montant de **1 970 000,00\$** lié à la programmation TECQ 2019-2023 et que la mairesse et la directrice générale et greffière seront mandatées pour la signature du contrat.

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

20230710-06

6.1 Adoption - règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier la limite de la zone M-17 pour y inclure la totalité de certains des lots donnant sur le chemin Saint-Georges Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les groupes d'usages C14 – Vente ou location de véhicules moteurs, C15 – Atelier de réparation et les mini-entrepôts dans la zone M-17;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les groupes d'usages C1 – Vente au détail et services, C2 - Services administratifs et les mini-entrepôts dans la zone Zr-8;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les mini-entrepôts dans la zone M-9;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les mini-entrepôts dans la zone Zr-16;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre le groupe d'usages C16 – Atelier de carrosserie dans la zone C-42;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les mini-entrepôts dans la zone I-49;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 12 juin 2023;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le règlement 2023-03 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe A « Plan de zonage » faisant partie intégrante de l'article 4.1 est modifié en agrandissant la zone M-17 à même une partie de la zone Zr-19 afin d'y inclure la totalité des lots 6 477 474, 6 477 475, 6 477 476, 6 477 477 et 6 477 478, comme il est montré à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone Zr-8 :

- a) en ajoutant le symbole « □ » vis-à-vis le groupe d'usages « C1 – Vente au détail et services » afin d'autoriser ce groupe d'usages;
- b) en ajoutant le symbole « □ » vis-à-vis le groupe d'usages « C2 – Services administratifs » afin d'autoriser cet usage;
- c) en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant:

« L'usage « mini-entrepôts » est autorisé comme usage spécifique. »

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone Zr-8.

ARTICLE 4

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone M-9 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« L'usage « mini-entrepôts » est autorisé comme usage spécifique. »

Le tout afin de permettre cet usage dans la zone M-9.

ARTICLE 5

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone Zr-16 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« L'usage « mini-entrepôts » est autorisé comme usage spécifique. »

Le tout afin de permettre cet usage dans la zone Zr-16.

ARTICLE 6

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone M-17 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« Les groupes d'usages suivants sont autorisés :

C14 – Vente ou location de véhicules moteurs

C15 – Atelier de réparation

L'usage « mini-entrepôts » est autorisé comme usage spécifique. »

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone M-17.

ARTICLE 7

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone C-42 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« Le groupe d'usage suivant est autorisé :

C16 – Atelier de carrosserie »

Le tout afin de permettre cet usage dans la zone C-42.

ARTICLE 8

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone I-49 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« L'usage « mini-entrepôts » est autorisé comme usage spécifique. »

Le tout afin de permettre cet usage dans la zone I-49.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

20230710-07

6.2 Responsable - loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE Madame Isabelle Tremblay, adjointe de direction et greffière-adjointe, soit nommée responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

20230710-08

6.3 Avis de motion - règlement 2023-09 Constitution du comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Guy Laroche qu'elle adoptera ou fera adopter lors d'une séance ultérieure, le règlement 2023-09 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

20230710-09

6.4 Avis de motion - règlement 2023-10 Code d'éthique et de déontologie Comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Grimard qu'elle adoptera ou fera adopter lors d'une séance ultérieure, le règlement 2023-10 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme.

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

PERIODE DE QUESTION

Constance Boisvert Bulletin Le Danvillois

Hugo Beaulieu Sablière

Diane Vandal Stanley-Brochu

Camille Côté Circulation lourde

Pauline Veilleux Ligne sur la rue Water

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Service de sécurité incendie

Le rapport du mois de juin 2023 du Service de sécurité et d'incendie est déposé aux membres du conseil.

20230710-10

8.2 Achat d'appareil respiratoire autonome

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville à fait une demande de prix pour l'achat de deux appareils respiratoire autonome pour le service d'incendie;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve l'achat de deux appareils respiratoires autonomes à l'entreprise Boivin & Gauvin Inc. selon la soumission SC20015553 reçue en date du 13 juin 2023 au montant de **18 581,94\$** plus les taxes applicables;

QUE l'achat des appareils respiratoires autonomes soit financé à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

9. TRAVAUX PUBLICS

20230710-11

9.1 Demande de budget supplémentaire - Correction du mandat de surveillance - Travaux d'infrastructure 2023

CONSIDÉRANT QU'il s'est glissée une erreur dans les documents d'appel d'offre relatif à la surveillance des travaux d'infrastructure 2023 au niveau du nombre de jours de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jours de surveillance inscrit aux documents d'appel d'offre aurait dû être 110 jours au lieu de 65 jours tel que le nombre de jours octroyés à l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux du projet de réfection des infrastructures de 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme responsable de la surveillance se doit d'être présente à tous les jours afin de s'assurer que l'entrepreneur respectent les conditions de son contrat;

CONSIDÉRANT QU'un avenant au contrat de service a été déposé par la firme responsable de la surveillance des travaux Les Services EXP Inc.;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Daniel Pitre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville approuve l'avenant ACS-06 tel que déposé par la firme responsable de la surveillance des travaux Les Services EXP Inc. pour un montant de **53 580,60\$** plus les taxes applicables;

QUE l'avenant ACS-06 pour la correction du mandat de surveillance soit financé par le programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-12

9.2 Octroi de contrat - Achat d'une pelle mécanique

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour l'achat d'une pelle mécanique nécessaire à la réalisation des divers travaux d'excavation de l'équipe des travaux publics;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

Appuyé par Richard Lefebvre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat pour l'achat d'une pelle mécanique à l'entreprise Bojak Équipement pour un montant de **119 995,00\$** plus les taxes applicables.

QUE cet investissement soit financé à même le règlement d'emprunt 2022-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-13

9.3 Octroi de contrat - Achat d'une pompe de lavage - TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour l'achat d'une pompe de lavage nécessaire pour assurer la pérennité des équipements de l'usine de filtration d'eau;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat pour l'achat d'une pompe de lavage à l'entreprise Danovar Inc. pour un montant de **15 000,00\$** plus les taxes applicables;

QUE l'achat de la pompe de lavage soit financé par la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-14

9.4 Octroi de contrat – Enrobés bitumineux saison 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué des demandes de prix relatives à l'achat d'enrobés bitumineux pour la saison 2023;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à faire l'achat d'enrobés bitumineux aux entreprises Sintra Inc. et RDA Asphalte selon les listes de prix respectives reçues de ces derniers et que le choix du fournisseur sera défini au cas par cas selon l'emplacement des travaux de manière à diminuer les frais relatifs au déplacement;

QUE l'achat d'enrobés bitumineux soit financé à même le fond général.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-15

9.5 Désignation d'un signataire - Programme d'entretien préventif (PEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit désigner un signataire pour le programme d'entretien préventif (PEP);

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville désigne Monsieur Simon Drapeau comme signataire autorisé du Programme d'entretien préventif (PEP).

ADOPTÉE

20230710-16

9.6 Octroi de contrat – Remplacement de panneaux de contrôle aux stations de pompage (116) - TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué des demandes de prix pour le remplacement des panneaux de contrôle des stations de pompage (116);

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat pour le remplacement des panneaux de contrôle des stations de pompage à l'entreprise Cyr Système Inc. au montant de **60 038,00 \$** plus les taxes applicables.

QUE le remplacement des panneaux de contrôle soit financé par la programmation TECQ 2019-2023;

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-17

9.7 Octroi de contrat – préparation des plans et devis pour la demande de subvention PAVL pour la réfection du chemin Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la préparation des plans et devis pour la demande de subvention PAVL pour la réfection de la structure de chaussée du Chemin Saint-Félix-de-Kingsey;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat pour la préparation des plans et devis pour la structure de chaussée du Chemin Saint-Félix-de-Kingsey à l'entreprise Les Services EXP Inc. pour un montant de **18 195,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE la préparation des plans et devis soit financé par la subvention PAVL.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-18

9.8 Octroi de contrat – système de chloration - usine de filtration - TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour l'achat d'équipements et de services nécessaires à la mise à jour du système de chloration de l'usine de filtration d'eau;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à faire l'achat des équipements et des services nécessaires à la mise à jour du système de chloration à l'entreprise Cyr Système Inc. pour un montant de **12 652,50\$** plus les taxes applicables;

QUE le remplacement des panneaux de contrôle soit financé par la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-19

9.9 Budget supplémentaire - Plans et devis et surveillance – reprise secteur Carré (volets aménagement et génie civil) – PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu un avenant au contrat de service de la firme Les Services EXP Inc. pour la reprise des plans et devis et surveillance du secteur Carré (volets aménagement et génie civil);

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve l'avenant ACS-08 tel que déposé par la firme Les Services EXP Inc. pour un montant de **17 500,00\$** plus les taxes applicables;

QUE la reprise des plans et devis et la surveillance du secteur Carré soit financé par le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 et le programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20230710-20

10.1 Demande d'appui financier - Caractérisation environnementale de site – Phase II - Autobus Girard

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le projet d'aménagement d'espaces de stationnement au Carré, la Ville souhaite évaluer la possibilité de faire l'acquisition de la propriété située au 19-23, rue Water (Autobus Girard) à Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Terrapex pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site – Phase 1 avant de conclure la transaction immobilière et que cette évaluation environnementale recommande d'effectuer une caractérisation environnementale – phase 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçue une offre de services de la part de Terrapex pour la caractérisation environnementale de site – phase 2 au montant de 20 010,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière peut être faite à la MRC des Sources pour un montant couvrant les frais de la caractérisation environnementale de site – phase 2;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville fasse une demande d'appui financier à la MRC pour la réalisation de la caractérisation environnementale de site – phase 2 pour un montant de **20 010,00\$** plus les taxes applicables.;

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat, conditionnel à l'approbation du financement par la MRC, pour la caractérisation environnementale de site – phase 2 à l'entreprise Terrapex pour un montant de **20 010,00\$** plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Danville autorise Mme Marie-Pier Dupuis, Directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la municipalité tout contrat et tout document en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

20230710-21

10.2 Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite procéder à une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

**Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville autorise Mme Marie-Pier Dupuis, Directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juin 2023

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de juin 2023 est déposé aux membres du conseil.

20230710-22

11.2 Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-11806 adoptée par le conseil de la MRC des Sources afin d'octroyer un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement à la fourniture de services d'accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d'énergie renouvelable et autres formalités;

CONSIDÉRANT les informations reçues et la documentation déposée par les représentants de la FQM sur la concrétisation d'une entente de partenariat communautaire dans le cadre d'un éventuel projet éolien sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif recherché par la présente résolution vise le positionnement des municipalités constitutives de la MRC des Sources par rapport à leur orientation à investir ou non dans un éventuel projet de production d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue ni un engagement ni une autorisation quelconque pour la réalisation d'un projet de production d'énergie éolienne sur le territoire, ni ne doit être interpréter comme un engagement financier;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil de la Ville de Danville confirme son intérêt à poursuivre les discussions en lien avec le projet éolien, à collaborer avec la MRC des Sources dans l'objectif de convenir des modalités d'une entente de partenariat entre les municipalités intéressées de la MRC et la communauté autochtone des Abénakis.

ADOPTÉE

20230710-23

11.3 Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec a lancé en date du 31 mars 2023, un appel d'offres (A/O 2023-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l'« **Appel d'offres** ») ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cet Appel d'offres, une partie du territoire de la MRC des Sources a été ciblé par Hydro-Québec comme étant un endroit dont

le réseau électrique possède une capacité d'intégration de l'énergie produite par un éventuel projet éolien ;

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises spécialisées dans le développement de projets éoliens ont l'intention d'établir un tel projet afin de pourvoir aux besoins ainsi exprimés par l'Appel d'offres ou de tout autre appel d'offres ultérieur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités locales possèdent une compétence relativement à leur participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville de concert avec d'autres municipalités locales se trouvant sur le territoire de la MRC des Sources désirent potentiellement participer à de tels projets éoliens notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de leur faire bénéficier des retombées afférentes ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la participation potentielle de la Ville de Danville et des autres municipalités locales, la Ville de Danville considère qu'il s'agit de projets à échelle régionale et que, conséquemment, une cohésion doit être assurée entre les municipalités locales de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il est opportun que la MRC des Sources apporte son soutien aux municipalités locales, notamment en y centralisant les échanges avec les parties prenantes du projet éolien ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation des municipalités locales de la MRC des Sources aux projets éoliens, diverses ententes notamment avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens doivent être conclues ;

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Ville de Danville demande à la MRC des Sources de soutenir les municipalités locales se trouvant sur son territoire désirant participer à tout projet éolien dans le cadre des formalités, démarches et interventions devant être effectuées afin d'assurer leur participation à d'éventuels projet éolien ;

QU'à cette fin, la Ville de Danville demande à la MRC des Sources d'autoriser sa direction générale de la MRC à effectuer toute formalité, démarche et intervention afin de soutenir les municipalités locales à participer à tout projet éolien, notamment en négociant toute entente avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens en vue permettre une telle participation;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toute formalité, démarche et intervention nécessaire ou signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

20230710-24

11.4 Offre d'achat du lot 4 077 644

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une offre d'achat de la part de Gestion Hémond-Bélisle inc. pour le lot 4 077 644 d'une superficie de 297 085 p² situé sur le Chemin Graig;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la ville autorise la vente à Gestion Hémond-Bélisle inc. du lot 4 077 644 d'une superficie de 297 085 p² au montant de **29 500,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE la mairesse Martine Satre ainsi que la directrice générale Marie-Pier Dupuis sont autorisées à signer pour et au nom de Danville dans ce dossier;

QUE l'offre d'achat signée ainsi que l'annexe B fassent partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 LOISIRS ET CULTURE

20230710-25

12.1 Octroi de contrat – Aménagement des sentiers de l'étang Burbank (PAFSSPA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour l'aménagement des sentiers de l'étang Burbank);

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera financé par le programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat d'aménagement des sentiers de l'étang Burbank à l'entreprise Excavation Pellerin selon la soumission reçue en date du 28 juin 2023 au montant de **18 753,00\$** plus les taxes applicables;

QUE cet achat soit financé par le programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA).

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20230710-26

13.1 Demande d'appui - Défi Handicap des Sources (été 2023)

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution a été faite par l'organisme Défi Handicap des Sources à la Ville de Danville au montant de 1 150,00\$;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC, incluant la Ville de Danville, contribuent financièrement depuis le début en 2012 au maintien de ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière venant de Service Canada (Carrière-été), du Conseil Sport Loisirs et la contribution des parents seront demandés par l'organisme comme à chaque année;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve la demande de contribution demandée par Défi Handicap des Sources pour un montant de **1 150,00\$**;

QUE cette contribution soit financée à même le fond général.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20230710-27

13.2 Politique culturelle – Octroi des subventions

CONSIDÉRANT QU'une communication a été faite par le conseil concernant l'appel à projet culturel invitant les promoteurs à soumettre leur projet se rapportant à un des 3 enjeux de développement de la Politique de développement culturel 2019-2023 de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QU'un montant allant jusqu'à 2000\$ peut être demandé;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve la demande faite par l'entreprise Bénin pour un montant de **250,00\$**;

QUE cette demande soit financée par le programme d'appel à projet culturel.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Soutien financier supplémentaire - Programme d'aide financières pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

16.1 Fête des générations - 12 août 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Diane Vandal Pickel Ball

20230710-28

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Grimard

QUE la présente séance soit levée à 20h02

ADOPTÉE

Martine Satre

Mairesse

Marie-Pier Dupuis

Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre

Mairesse